

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 16 JANVIER 2018

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, S. ROUVIERE, adjoints, J. DELARBRE, M. BLANCHARD, C.RIBIERE, C. BERNOIN, M. TEISSIERE, V. PICARD, M. ACCABAT, O. FONTVIEILLE, conseillers municipaux.

Absente excusée : T.MOLENDI

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

VOTE DES RESTES A REALISER 2017

Le maire propose à l'assemblée qu'afin de pouvoir acquitter les restes à réaliser de l'année 2017, suivant le tableau ci-après, ainsi qu'un engagement de dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent, notamment pour le paiement des fournisseurs dans l'attente du vote du budget, elle l'autorise à procéder à ces opérations :

Article/Chap.	Désignation	Objet	A reporter au Budget
2313/23 D	Immos en cours-constructions	Travaux gendarmerie et voirie, bâtiments,	60 000.00 E
2315/23 D	Installations, mat. et outil.techniques	Travaux bâtiments, voirie et gendarmerie	262 546.00 E
2041582/20 D	Subvention autres gpt bâtiments	Participations aux travaux du SMEG	26 600 E
2031/20 D	Frais d'étude	Etude pour la maison de santé pluriprofessionnelle	8 400 E
TOTAL Dépenses			357 546.00 E

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision.

CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire explique à l'assemblée que le contrat d'entretien de l'entreprise Valette pour l'éclairage public est arrivé à son terme (3 ans). Il propose au Conseil Municipal de le renouveler.

Les conditions tarifaires du nouveau contrat sont les mêmes, seul le nombre de lampes et d'armoires a augmenté depuis 2014.

Nous avons sur la commune 178 foyers lumineux au 1^{er} janvier 2018 contre 150 en 2014 et 2 armoires de commande en plus. (10 au lieu de 8).

Le montant de la prestation est établi à 3107,34 €/ an.

Il est proposé au conseil Municipal de renouveler le contrat d'entretien proposé par l'entreprise Valette, dont les prestations donnent toute satisfaction, et d'autoriser le maire à le signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne son accord pour les tarifs proposés.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE D'AGGLOMERATION (TRANCHE 2)

Le maire explique à l'assemblée que le projet d'aménagement de la traversée du village « tranche 2 » a été validé par les services du Conseil Départemental (aménagement, trottoirs, aire de retournement du bus, plateaux ralentisseurs...)

Le cabinet CEREG, en charge de l'étude a estimé le montant des travaux de cette tranche à 650.000 € HT.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire :

- à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux),
- à solliciter l'aide du Département dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage,
- à solliciter une subvention de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « embellissement cœur de village ».

Cécile Ribière intervient en sa qualité de vice-présidente du SIAEPA, pour dire que l'intervention du service des eaux dans ces travaux étant pour l'instant financièrement impossible, elle pense qu'il est prématuré de lancer ce dossier.

Toutefois, le maire explique que les financements sont longs à obtenir et que les travaux ne pourront être réalisés dans l'immédiat ; et qu'en outre, les travaux à la charge du SIAEPA ne représentent pas une charge financière très importante, au contraire de la tranche 1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision à la majorité de 12 voix, contre une abstention, et autorise le maire à procéder à la demande de subventions.

QUESTIONS DIVERSES

- **MSP** : Le maire fait un compte rendu des dernières réunions entre maires et en présence de Jean-Luc Chapon, concernant l'avancement du dossier de la création d'une maison de santé pluri-professionnelle.